Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Rétractation pour achat véhicule

Par Visiteur

Lors des journées Portes ouvertes Renault nous avons fait chez le concessionnaire l'achat d'un véhicule pour lequel la date de livraison indiquée sur le bon de commande est 22/10/2008.
Le vendeur vient de nous appeler pour nous dire que la date de livraison serait reportée au 17/11/2008. Comme nous souhaitions nous rétracter, le vendeur nous a déclaré que c'était impossible.
A-t-il raison ?
Je précise que le véhicule est acheté au comptant et que nous avons versé un acompte.

Par Visiteur

Bonjour.

Le vendeur a parfaitement tord (s'il s'agit bien d'un véhicule neuf que vous achetez et pas une occas').

Voici le texte pouvant vous aider:

ART. L114-1 du code de la consommation

Dans tout contrat ayant pour objet la vente d'un bien meuble ou la fourniture d'une prestation de services à un consommateur, le professionnel doit, lorsque la livraison du bien ou la fourniture de la prestation n'est pas immédiate et si le prix convenu excède des seuils fixés par voie réglementaire (500 euros), indiquer la date limite à laquelle il s'engage à livrer le bien ou à exécuter la prestation.

Le consommateur peut dénoncer le contrat de vente d'un bien meuble ou de fourniture d'une prestation de services par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas de dépassement de la date de livraison du bien ou d'exécution de la prestation excédant sept jours et non dû à un cas de force majeure.

Ce contrat est, le cas échéant, considéré comme rompu à la réception, par le vendeur ou par le prestataire de services, de la lettre par laquelle le consommateur l'informe de sa décision, si la livraison n'est pas intervenue ou si la prestation n'a pas été exécutée entre l'envoi et la réception de cette lettre. Le consommateur exerce ce droit dans un délai de soixante jours ouvrés à compter de la date indiquée pour la livraison du bien ou l'exécution de la prestation.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas.

Voici une lettre type pour la résiliation:

Lettre recommandée avec avis de réception
Monsieur (ou Madame),
J'ai signé un bon de commande le (date) pour l'achat de (indiquer le type de bien) que vous deviez me livrer le (indiquer la date).
Plus de sept jours se sont écoulés depuis la date prévue pour la livraison et je n'ai toujours pas pu prendre, à ce jour, possession du véhicule.
Conformément à l'article L. 114-1 du Code de la Consommation, je vous prie de prendre note de ma décision de résilier le contrat.
Je vous remercie de me faire parvenir dans les plus brefs délais, le montant de l'acompte que je vous ai versé à la commande, soit au total (indiquer le montant).
Dans cette attente, recevez, Monsieur (ou Madame) l'assurance de mes salutations distinguées.

Signature

Cordialement.